

# Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

## LA PRESIDENTE,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

#### DECIDE

# Article 1

Les tarifs pour l'inscription à la 5èmes journées techniques du PoCES organisé par Mines Nancy du 6 au 8 juin 2023 sont fixés comme suit :

	Tarifs valable jusqu'au colloque	
Inscription présentielle	180 euros TTC	euros
Inscription digitale – suivi des journées à distance	90 euros TTC	euros
Inscription exposants	700 euros TTC Acompte avant le 1er Juin 2023	700 euros TTC Solde Avant le 15 Juin 2023
Téléchargement des présentations des conférences des Journées Techniques	60 € TTC	euros

### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### **Article 3**

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la composante et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 6 mars 2023

Hélène BOULANGER

Pour la Présidente et par délégation le Directeur Général des Services 0 9 MARS 2023

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

Vincent MALNOURY